

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: (22): Supplément au No 22 de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUPPLÉMENT au N° 22 de la REVUE MILITAIRE SUISSE

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION DE 1859¹.

(Suite.)

Le matériel pour le service de santé a subi un accroissement considérable à l'occasion de la mise en disponibilité de l'armée et l'on a fait l'acquisition de 3 pharmacies de campagne depuis longtemps nécessaires pour les armes spéciales.

Il a été appelé aux écoles militaires et au rassemblement de troupes 2 médecins de division, 17 médecins d'ambulance, 1 commissaire d'ambulance, 90 médecins de corps et 200 fraters.

Les troupes mises sur pied pour l'occupation des frontières avaient 2 médecins de division, 3 médecins d'ambulance, 1 commissaire d'ambulance, 32 médecins de corps, 67 fraters et 5 infirmiers. A peu d'exceptions près la conduite du personnel de santé a été très satisfaisante.

Un aperçu de l'état sanitaire des troupes au service fédéral fait voir que le nombre des malades a été de 5,714.

Sur ce nombre 5,087 ont été guéris à la troupe, 436 envoyés dans les hôpitaux, 186 congédiés comme incapables de servir et 5 sont morts.

Les rapports d'hôpital mentionnent 368 hommes qui ont été renvoyés guéris à leurs corps et 48 qui ont été renvoyés chez eux. Dans d'autres hôpitaux il en est sorti 12. Demeuré en traitement 1, morts 7. Il suit de là que l'année dernière l'état sanitaire des troupes fédérales a été satisfaisant et que le personnel de santé a lutté avec succès contre les cas de maladie qui se sont produits, parmi lesquels nous mentionnons la dissenterie qui a régné au Tessin.

6. Ecole militaire centrale.

Le commandement de cette école, que nous avons organisée cette année, sans la séparer en deux parties, savoir en un cours théorique et en un cours d'application, a été confié à M. le colonel fédéral E. de Salis, de Coire. L'école s'ouvrit le 1^{er} mai et se termina le 2 juillet.

Le personnel qui entra à l'école au 1^{er} mai se composait :

- a) de l'état-major de l'école ;
- b) du personnel d'instruction ;
- c) des officiers d'état-major fédéral appelés à l'école, à partir du major.

Au 14 mai : les détachements des recrues d'artillerie.

Au 22 mai : les commandants, majors et aide-majors des bataillons et demi-bataillons désignés pour prendre part à l'école ; deux capitaines par bataillon et un capitaine par demi-bataillon, plus un officier de chaque compagnie de cavalerie et de carabiniers commandée pour cette école.

Au 4 juin : un certain nombre de sous-officiers d'artillerie.

¹ Voir notre numéro 19 du 1^{er} octobre.